

DEMANDE DE PRÊT ÉQUIPEMENT FAMILIAL

Nom : Prénom : N° allocataire :

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Mail :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve)

Divorcé(e) ou séparé(e) depuis le :

Si vous êtes parent assurant une garde alternée (joindre un jugement de garde alternée) ou parent non-gardien, précisez :

- le nombre d'enfant(s) accueilli(s) :
- leurs nom et prénom :

Ma demande de prêt

1 J'ai besoin d'équiper ma maison. Je peux obtenir un prêt de 1 000 € maximum (majoré de 10 % par équipement en classe énergétique A).

Je choisis le matériel dont j'ai besoin selon la répartition suivante et dans la liste ci-dessous.

- Soit un ou deux appareils ménagers : dans la limite de 500 € par article.
- Soit un ou deux équipements mobiliers, dans la limite de 500 € par catégorie.
- Soit un appareil ménager et un équipement mobilier, dans la limite de 1 000 € (prix maximum par article ou catégorie : 500 €).

Appareils ménagers	Classe énergétique A
<input type="checkbox"/> Appareil de cuisson (sauf micro-ondes)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur-congélateur	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Congélateur	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Sèche-linge	<input type="checkbox"/>

Catégories d'équipements mobiliers
<input type="checkbox"/> Catégorie literie (matelas, sommier et entourage de lit)
<input type="checkbox"/> Catégorie rangement (buffet, commode, armoire)
<input type="checkbox"/> Catégorie table et/ou chaises

Les frais de livraison ou de montage ne sont pas acceptés.

2 J'ai 4 enfants à charge ou plus, j'ai besoin d'équiper ma maison. Je peux obtenir un prêt de 2 000 € maximum (majoré de 10 % par équipement en classe énergétique A).

Je choisis le matériel dont j'ai besoin dans la liste ci-dessus (prix maximum par article ou par catégorie : 500 €).

Je souhaite des remboursements de euros par mois (durée de 6 à 36 mois).

Je soussigné(e) M.

- déclare accepter les conditions générales d'attribution du prêt équipement familial ;
- est informé(e) que la Caf de Loire-Atlantique se réserve le droit de vérifier la conformité du matériel financé et sa présence à domicile (la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations).

À, le Signature de l'allocataire

Emplacement réservé à la Caf

10205

DEQUIP



Règlementation du prêt équipement familial

Dispositions valables à compter du 01/01/2024

Dans la limite des crédits dont elle dispose, la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique consent à ses allocataires des prêts sans intérêt, dans le but d'aider les familles pour l'achat de certains articles ménagers ou mobiliers de première nécessité.

Bénéficiaires

- Les allocataires de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique avec au moins un enfant à charge, au titre des prestations familiales, ou un enfant à naître (à partir du 5^e mois de grossesse).
- Le parent, relevant du régime général, domicilié en Loire-Atlantique, assurant la garde alternée d'un ou plusieurs enfants (copie du jugement de garde alternée).

Conditions

- Justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros, au moment de la demande ;
- ne pas avoir de prêt d'action sociale (forfait installation, prêt de 1^{ère} nécessité ou prêt familial) en cours de remboursement.

Si vous avez une mesure de tutelle, veuillez joindre son courrier d'accord.

Si vous vous trouvez dans une des situations suivantes, veuillez prendre rendez-vous avec un travailleur social de votre quartier ou commune :

- vous emménagez dans un premier logement ;
- vous vous installez après une séparation ou un hébergement temporaire ;
- vous avez ou allez déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

Une nouvelle demande pour un même objet est refusée dans un délai de cinq ans après la demande.

Démarches

Le formulaire de demande de prêt doit être retourné dûment complété, avec le devis des articles, à :

Caf de Loire-Atlantique
22 rue de Malville
44937 Nantes cedex 9

Tout devis supérieur à la réglementation sera refusé. Les achats par internet et entre particuliers ne sont pas recevables.

En cas d'acceptation, la Caf de Loire-Atlantique vous adresse une notification d'accord accompagnée de l'offre préalable et du contrat de prêt en deux exemplaires. Un exemplaire doit être renvoyé signé à la Caf de Loire-Atlantique. Vous devez conserver le deuxième exemplaire.

En cas de refus de la Caf, la décision sera expliquée et adressée à la famille.

Versement du prêt

Le paiement du prêt est effectué par la Caf au fournisseur dans un délai de deux mois maximum après retour du contrat de prêt signé et réception de la facture, qui devra être conforme au devis initial.

Le retrait de l'équipement s'effectue sur présentation de la notification de paiement envoyée par la Caf.

Attention : les frais de livraison ou de montage ne sont pas acceptés.

Remboursement du prêt

Le remboursement s'effectuera par retenue mensuelle sur les prestations et, en cas de cessation, par prélèvement sur compte bancaire, postal ou d'épargne.

La durée des remboursements varie de 6 à 36 mois selon le souhait de la famille, le montant du prêt et la durée prévisible des prestations familiales sur lesquelles une retenue est possible.



Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le service des aides financières individuelles
de la Caf de Loire-Atlantique au **02 53 55 17 02**.